



Radiation d'office de ma société par le greffe

Par **Allyroll**, le **17/01/2015** à **14:56**

Bonjour,

je viens d'apprendre par ma banque ce matin, que ma société a été radiée d'office par le Greffe de Bordeaux.

Le Greffe a envoyé un courrier à l'adresse du siège social, mais ma société n'y est plus.

Je n'avais pas encore fait le changement d'adresse.

Le courrier est donc reparti au greffe et comme je n'ai pas répondu dans les 3 mois à leur courrier (pour cause!), le greffe vient de radier ma société.

J'ai 2 questions:

- puis je contacter le greffe pour leur expliquer la situation et leur demander copie du courrier qu'il m'avait envoyé?

- j'ai une voiture de société dont je me sers au quotidien pour travailler: puis-je continuer de l'utiliser?

Merci pour votre réponse,

cordialement,

Anne Jonchery